

**Conseil économique et social**Distr. générale
1^{er} août 2017Français
Original: anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité de la réduction des risques de catastrophe**Cinquième session**

Bangkok, 10-12 octobre 2017

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

La réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030**La réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030****Note du secrétariat***Résumé*

Réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience sont des thèmes interdépendants du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Cette convergence donne une occasion sans précédent d'œuvrer en faveur de la résilience en Asie et dans le Pacifique, région du monde la plus exposée aux catastrophes. Pour s'attaquer aux vulnérabilités et risques communs des pays de la région, il est nécessaire de synchroniser les politiques et de renforcer la coopération régionale.

Le présent document, qui fait fond sur les principales conclusions de l'édition 2017 du *Rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes*, à paraître, met en évidence l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable portant sur la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience. Il expose également les possibilités qui s'offrent à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour mettre en œuvre de manière cohérente les cadres de développement régionaux, à savoir la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et le Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Pour conclure, le document décrit une stratégie intégrée en vue de l'activation du réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes, qui comprend les éléments suivants: a) une plateforme régionale pour un dispositif d'alerte rapide multirisque; b) un programme régional d'application des techniques spatiales au service de la réduction des risques de catastrophe; et c) un centre régional de connaissances et d'innovation pour la réalisation du Programme 2030.

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe pourra juger bon d'examiner les questions traitées dans le présent document, notamment en ce qui concerne la mise en service du réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes.

* E/ESCAP/CDR(5)/L.1.

I. Introduction

A. Incidences des catastrophes sur le développement durable

1. Alors que la région Asie-Pacifique enregistre une forte croissance économique, le risque de catastrophe augmente plus rapidement que la résilience. Les pays les plus exposés aux catastrophes n'ont souvent guère la capacité de les atténuer. Les pertes économiques entraînées par les catastrophes se montent actuellement à 50 milliards de dollars en moyenne par an dans la région, et devraient atteindre en moyenne 160 milliards de dollars d'ici à 2030¹. Cependant, il ne s'agit là que d'un aspect de la situation. Les évaluations se fondent sur les pertes d'actifs; elles ne tiennent pas compte des effets sur les moyens de subsistance, la consommation et les perspectives d'avenir. Si l'on inclut les pertes subies sur le plan du bien-être, les estimations passent à 350 milliards de dollars en moyenne par an².

2. Les catastrophes ont une incidence sur plusieurs des objectifs de développement durable. Dans la publication à paraître *Asia-Pacific Disaster Report 2017*, ces incidences sont analysées pour ce qui est de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, de l'urbanisation et des changements climatiques, mettant en évidence que toute action visant à atteindre les objectifs de développement durable doit prendre en compte les risques de catastrophe.

3. Bâtir la résilience est un thème commun aux six cadres de développement adoptés à l'échelle mondiale en 2015 et 2016, à savoir le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris, le Programme d'action pour l'humanité et le Nouveau Programme pour les villes.

4. Le cadre de mise en œuvre du Programme 2030, qui a des liens avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), peut contribuer à la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs du développement durable et de l'adaptation aux changements climatiques (tableau 1). En particulier, la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience figurent parmi les cibles associées aux objectifs de développement durable suivants: numéro 1 (élimination de la pauvreté); numéro 2 (élimination de la faim); numéro 11 (villes et communautés durables); et numéro 13 (lutte contre les changements climatiques). À cet égard, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à l'occasion de l'élaboration de la publication *Asia-Pacific Disaster Report 2017*, a examiné la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique du point de vue de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience.

¹ *Asia-Pacific Disaster Report 2017* (publication des Nations Unies, à paraître).

² Stephane Hallegatte et coauteurs, *Unbreakable: Building the Resilience of the Poor in the Face of Natural Disasters* (Washington, D.C., Banque mondiale, 2016). Disponible à l'adresse: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25335>.

Tableau 1
Cibles relatives au renforcement de la résilience face aux risques de catastrophe fixées dans les objectifs de développement durable

Objectifs de développement durable	Cibles relatives au renforcement de la résilience face aux risques de catastrophe
Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Cible 1.5: D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité
Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Cible 2.4: D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Cible 3d: Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux
Objectif 4: Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Cible 4a: Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace
Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Cible 9.1: Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable
Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Cible 11.5: D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable
Objectif 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Cible 13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Cible 15.3: D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

B. Objectif de développement durable numéro 1 – Éliminer la pauvreté: les catastrophes creusent les inégalités et touchent le plus durement les pauvres

5. Les populations pauvres et vulnérables sont le plus durement touchées par les catastrophes, qui font cinq fois plus de morts parmi elles³. Ainsi, non seulement les catastrophes maintiennent-elles les populations dans la pauvreté, elles font également sombrer un grand nombre de personnes vulnérables dans la misère. En cas de catastrophe, les pauvres s'efforcent de préserver leur bien-être par divers moyens, par exemple en puisant dans les actifs du ménage ou en empruntant, en travaillant davantage, en réduisant leur consommation alimentaire et en investissant moins dans l'éducation et la santé, ce qui à long terme risque de perpétuer la pauvreté d'une génération à l'autre; par ailleurs, les enfants souffrent de sous-alimentation et abandonnent leur scolarité. Au cours de la dernière décennie, des millions de personnes sont sorties de la misère dans la région Asie-Pacifique, principalement grâce à une forte croissance économique; toutefois, beaucoup restent à peine au-dessus du seuil de pauvreté et risquent de retomber dans l'indigence. Selon les estimations, après le séisme de Gorkha (Népal) en 2015, environ 3 % de la population touchée est retombée au-dessous du seuil de pauvreté⁴. L'analyse d'autres catastrophes effectuée par la CESAP fait ressortir des résultats similaires, allant de 2,3 % dans le cas du cyclone Pam au Vanuatu à 35,6 % à la suite des inondations survenues au Pakistan en 2010 (voir figure I)⁵.

6. Selon les estimations les plus prudentes, les catastrophes naturelles font sombrer quelque 26 millions de personnes dans la pauvreté chaque année. Par exemple, aux Philippines, deux millions de personnes sont tombées dans la misère après le typhon Haiyan en 2013⁶. Bâtir la résilience des populations pauvres, et celle des groupes particulièrement vulnérables – les 3,5 millions de réfugiés de la région, par exemple – devrait être une priorité absolue des efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable.

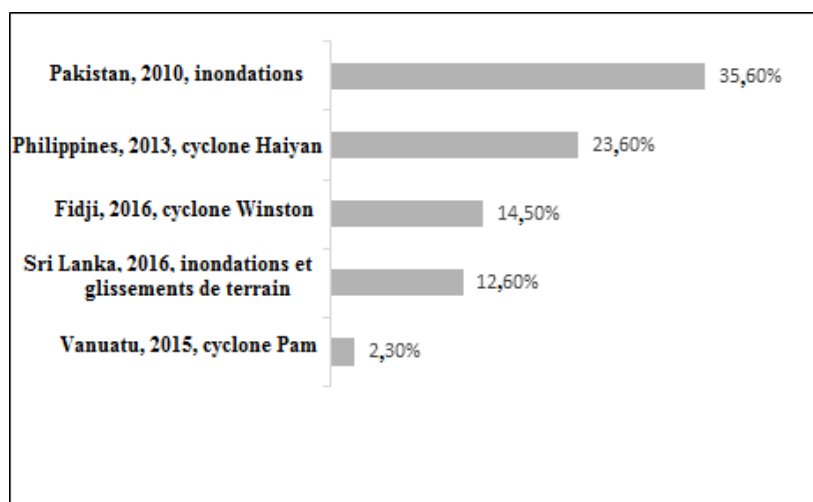
³ CESAP, *Asia-Pacific Disaster Report 2017* (à paraître), chapitre 1.

⁴ Népal, Commission nationale de planification, *Nepal Earthquake 2015: Post Disaster Needs Assessment* (Katmandou, 2015).

⁵ CESAP, *Asia-Pacific Disaster Report 2017* (à paraître), chapitre 2.

⁶ Stephane Hallegatte et coauteurs, *Unbreakable: Building the Resilience of the Poor in the Face of Natural Disasters* (Washington, D.C., Banque mondiale, 2017).

Figure I
Pourcentage estimatif de personnes ayant sombré dans la pauvreté à la suite de catastrophes données dans la région Asie-Pacifique



Source: Base de données statistiques de la CESAP et évaluations des dommages après une catastrophe.

C. Objectif de développement durable numéro 2 – Éliminer la faim: les catastrophes conduisent à la faim et à l'insécurité alimentaire généralisées

7. Le secteur agricole absorbe plus de 20 % des effets directs des catastrophes, dont les répercussions néfastes touchent toutes les économies nationales des pays agraires⁷. Les catastrophes de grande ampleur peuvent entraîner une chute spectaculaire de la croissance agricole. Par exemple, du fait des graves inondations survenues au Pakistan en 2010, la croissance annuelle de l'agriculture a reculé, passant de 3,5 % l'année précédente à 0,2 %, tandis que le produit intérieur brut (PIB) est passé de 2,8 % à 1,6 %⁸. En Inde, à cause de la sécheresse qui a frappé le Tamil Nadu en 2012-2013, la production agricole a perdu 1 %, ce qui a entraîné une baisse de 0,52 % du PIB industriel et de 0,24 % de celui du secteur des services⁹.

8. L'épisode El Niño de 2015-2016, l'un des plus forts enregistrés ces 50 dernières années, a provoqué plusieurs anomalies climatiques graves dans la région Asie-Pacifique, par exemple des inondations plus fréquentes, des cyclones de plus forte intensité et des sécheresses prolongées donnant lieu à des pénuries alimentaires graves. Bien que l'incidence à long terme de l'épisode El Niño de 2015/2016 reste à évaluer en détail, l'agriculture semble le secteur le plus gravement touché dans 28 pays de la région (figure II)¹⁰.

⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *The Impact of Disasters on Agriculture and Food Security* (Rome, 2015). Disponible à l'adresse suivante: www.fao.org/emergencies/resources/documents/resources-detail/en/c/346258/.

⁸ Banque asiatique de développement, Pakistan, et Banque mondiale, *Pakistan Floods 2010: Preliminary Damage and Needs Assessment* (Islamabad, 2010). Disponible à l'adresse suivante: www.adb.org/sites/default/files/linked-documents/44372-01-pak-oth-02.pdf.

⁹ D.V. S. Sastry et coauteurs, « Sectoral linkages and growth prospects: reflections on the Indian economy », *Economic and Political Weekly*, vol. 38, n° 24 (juin 2003). Disponible à l'adresse suivante: www.jstor.org/stable/pdf/4413682.pdf?refreqid=excelsior:3d3f4c71141710135652b21ac665d.

¹⁰ Programme des Nations Unies pour le développement et coauteurs, *Enhancing Resilience to Extreme Climate Events: Lessons from the 2015-2016 El Niño Event in Asia and the Pacific* (2017). Disponible à l'adresse suivante: <http://www.unescap.org/resources/enhancing-resilience-extreme-climate-events-lessons-2015-2016-el-ni%C3%B1o-event-asia-and>.

Figure II
Indication de la gravité des effets des catastrophes en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et dans le Pacifique, 2015 et 2016

Sous-région	Pays/territoires	Gravité des effets de la catastrophe par type de risque associé à El Niño (données pour 2015 et 2016)		
		Inondations et glissements de terrain	Sécheresse	Cyclone tropical
Asie du Sud-Est	Cambodge			
	Indonésie			
	République démocratique populaire lao			
	Malaisie			
	Myanmar			
	Philippines			
	Thaïlande			
	Viet Nam			
Asie du Sud	Afghanistan			
	Bangladesh			
	Bhoutan			
	Inde			
	Népal			
	Pakistan			
	Sri Lanka			
Pacifique Nord	Îles Marshall			
	Micronésie (États fédérés de)			
	Palaos			
Pacifique central	Kiribati			
	Nioué			
	Samoa			
	Tonga			
	Tuvalu			
Pacifique Sud	Fidji			
	Nouvelle-Calédonie			
	Papouasie-Nouvelle-Guinée			
	Îles Salomon			
	Vanuatu			

Note: Les incidences sont classées par type de risque lié à El Niño (inondations et glissements de terrain, sécheresse, cyclone tropical) – bleu foncé: incidence élevée; bleu clair: incidence faible ou modérée; blanc: pas d'incidence ou pas de données. Les incidences sont évaluées en fonction du nombre de morts, du nombre de sinistrés et des pertes économiques totales.

Source: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et coauteurs, *Enhancing Resilience to Extreme Climate Events: Lessons from the 2015-2016 El Niño Event in Asia and the Pacific* (2017). Disponible à l'adresse suivante: www.unescap.org/resources/enhancing-resilience-extreme-climate-events-lessons-2015-2016-el-ni%C3%B1o-event-asia-and.

D. Objectif de développement durable numéro 11 – Faire en sorte que les villes et les communautés soient durables: les établissements urbains sont de plus en plus exposés aux catastrophes

9. De nombreuses villes de la région Asie-Pacifique qui comptent parmi les moteurs de la croissance économique se trouvent dans des zones particulièrement sujettes aux catastrophes. Selon l'indice mondial d'exposition des villes aux catastrophes, les quatre villes les plus à risque se trouvent dans la région: Taipei, Tokyo, Séoul et Manille¹¹.

10. Les villes représentent l'avenir pour l'Asie, mais l'étalement urbain anarchique et la construction de nouvelles agglomérations accroissent la vulnérabilité de millions de personnes et de milliards de dollars d'actifs économiques en cas de catastrophe. D'ores et déjà, il existe un risque réel de séisme de grande ampleur, qui pourrait faire des millions de morts¹². Alors que bon nombre des mégalo-poles de la région ont mis en place des plans destinés à faire face aux risques de catastrophe, les petites et moyennes agglomérations doivent prendre des mesures de toute urgence dans le même sens, étant donné qu'elles abritent 50 % de la population urbaine de la région¹³.

11. Les pauvres des villes sont particulièrement exposés aux effets des catastrophes, notamment des changements climatiques. Alors que les villes entrent pour une part considérable dans la croissance du PIB, indispensable à l'atténuation de la pauvreté, les catastrophes mettent de plus en plus en péril la croissance économique. Dhaka, par exemple, qui compte plus de 13 millions d'habitants, est l'une des plus grandes mégalo-poles du monde, avec une forte population de pauvres. La ville assure plus d'un tiers du PIB national¹⁴. Étant donné qu'il s'agit d'une ville très étendue, dont une grande partie n'est située que légèrement au-dessus du niveau de la mer, les mauvaises conditions météorologiques, telles que les ondes de tempête ou les violentes précipitations, provoquent souvent des inondations de grande ampleur.

12. Alors que les villes de la région Asie-Pacifique sont déjà à risque et qu'il est probable qu'elles seront particulièrement exposées aux changements climatiques à l'avenir, elles peuvent aussi donner l'exemple en matière de sécurité et de durabilité, en montrant les façons de tirer parti de la gouvernance, de la technologie et de la participation populaire pour une gestion efficace des risques¹⁵. En Indonésie, trois villes – Jakarta, Bandung et Surabaya – ont adopté un modèle selon lequel les gens servent de « capteurs », utilisant les réseaux sociaux pour recueillir l'information sur les inondations, la trier et l'afficher en temps réel. De nombreuses solutions innovantes sont mises en place dans la région, ce qui laisse espérer une plus grande sécurité à l'avenir, en dépit des risques croissants.

¹¹ Danan Gu et coauteurs, « Risks of exposure and vulnerability to natural disasters at the city level: a global overview », Département des affaires économiques et sociales, étude technique de la Division de la population, n° 2015/2 (New York, 2015). Disponible à l'adresse suivante: <https://esa.un.org/unpd/wup/Publications/Files/WUP2014-TechnicalPaper-NaturalDisaster.pdf>.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ « Dhaka division home to highest number of poor », *The Daily Star* (Dhaka), 28 août 2014. Disponible à l'adresse suivante: www.thedailystar.net/dhaka-division-home-to-highest-number-of-poor-39031.

¹⁵ Banque asiatique de développement, *Key Indicators for Asia and the Pacific 2016* (Manille, 2016). Disponible à l'adresse suivante: www.adb.org/sites/default/files/publication/204091/ki2016.pdf.

E. Objectif de développement durable numéro 13 – Lutte contre les changements climatiques: les changements climatiques accentuent les risques de catastrophe

13. Il ressort des projections climatiques qu'en 2030, la région Asie-Pacifique aura gagné de 1,5°C à 2,0°C. Ce réchauffement risque d'accroître la variabilité de la mousson, de provoquer des épisodes El Niño et La Niña et de déclencher des vagues de chaleur plus intenses et plus fréquentes. Les « points sensibles » de la région sur le plan des changements climatiques – deltas, régions semi-arides, glaciers et bassins hydrographiques dépendants de la fonte des neiges – risquent de pâtir des effets de ces phénomènes¹⁶.

14. Dans la publication *Asia-Pacific Disaster Report 2017*, les tendances ci-après sont mises en évidence:

a) Au Bangladesh, en Chine, en Inde et au Pakistan, les pertes dues aux inondations devraient doubler ou tripler par rapport aux niveaux actuels d'ici à 2030. En ce qui concerne les pertes de PIB, les pays les plus touchés seront le Bangladesh, l'Inde, le Myanmar et le Pakistan.

b) En vertu des scénarios prévoyant des changements climatiques modérés ou graves, les pertes dues aux inondations devraient être de deux à six fois plus importantes dans le bassin des fleuves Gange-Brahmapoutre et Meghna; de 1,5 à 5 fois plus importantes dans le bassin de l'Indus; de 1,2 à 2 fois plus importantes dans le bassin du Mékong; et de 1,1 à 1,5 fois plus importantes dans le bassin de l'Amour. Il importe de noter que ces bassins transfrontières abritent de nombreuses populations pauvres et vulnérables.

c) La fréquence des cyclones tropicaux sera plus élevée, tandis que les ondes de tempête et la vitesse des vents auront un potentiel destructeur plus important. Le tracé et le lieu de survenance des cyclones tropicaux pourraient se déplacer vers l'est ou le nord dans le bassin du Pacifique Ouest et Nord. Ces cyclones causeraient ainsi trois fois plus de dégâts et de pertes si aucune mesure d'adaptation n'est prise.

d) Le risque de sécheresse augmentera considérablement et en Asie du Sud, il se vérifiera surtout à l'ouest, tandis qu'en Asie du Sud-Est, il se déplacera vers l'est. Ce changement des zones touchées par la sécheresse compliquera les efforts de gestion du risque.

e) En vertu de différents scénarios climatiques, les revenus des pays pourraient accuser une chute considérable, surtout parmi les populations à faible revenu. Cependant, de 40 à 68 % des pertes prévues jusqu'en 2030 – en cas de changements climatiques importants – pourraient être évitées par des mesures d'adaptation présentant des avantages économiques bien supérieurs à leur coût¹⁷.

15. Les changements climatiques et les risques qu'ils présentent sont tels que les données historiques et les expériences passées ne semblent pas suffisantes pour faire des projections. Il faut prêter davantage attention à la définition des scénarios possibles, en identifiant la tolérance aux risques et en tenant compte des incertitudes liées aux changements climatiques. Les méthodes utilisées pour aider les décideurs en l'absence de certitudes se fondent notamment sur les analyses coûts-avantages, l'évaluation probabiliste

¹⁶ CESAP, *Asia-Pacific Disaster Report 2017* (à paraître), chapitre 5.

¹⁷ Economics of Climate Adaptation Working Group, *Shaping Climate-Resilient Development: A Framework for Decision-Making* (2009). Disponible à l'adresse suivante: http://media.swissre.com/documents/rethinking_shaping_climate_resilient_development_en.pdf.

des risques *ex-ante* et l'étude de divers scénarios. Souvent, ces différentes méthodes sont utilisées conjointement¹⁸.

II. Intégration de la résilience dans les cadres de développement adoptés à l'échelle mondiale

16. Les cadres de développement adoptés à l'échelle mondiale en 2015 et 2016 s'articulent autour de six accords distincts mais interdépendants: a) le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030); b) le Programme de développement durable à l'horizon 2030; c) l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; d) le Programme d'action pour l'humanité; e) le Nouveau Programme pour les villes; et f) le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Ces cadres ont pour thème commun le renforcement de la résilience face aux catastrophes. Ensemble, ils constituent un cadre exhaustif au niveau mondial permettant de répondre à l'appel du Secrétaire général pour « une compréhension partagée de la durabilité, de la vulnérabilité et de la résilience¹⁹ ».

17. Le Cadre de Sendai vise principalement à renforcer la résilience. Cet objectif conforte l'engagement pris par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, à savoir prendre de toute urgence des mesures visant à accroître la résilience aux catastrophes dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et prendre en compte ces considérations dans les politiques, plans, programmes et budgets à tous les niveaux.

18. Dans les objectifs de développement durable, la résilience est mentionnée à de multiples reprises et est considérée comme une qualité qu'il faut « bâtir », « accroître » et « renforcer », de manière à ce que les populations soient moins exposées aux risques et à donner une assise à la croissance économique et à la prospérité pour tous. Ce terme est également utilisé dans le contexte des villes inclusives et sûres et d'infrastructures de haute qualité et fiables. La réduction des risques de catastrophe et la résilience sont clairement ancrées dans neuf des objectifs et dans les cibles associées. Ces objectifs et cibles devraient guider l'action au cours des 15 prochaines années dans des domaines présentant une importance cruciale pour un avenir durable et résilient.

¹⁸ Ibid.

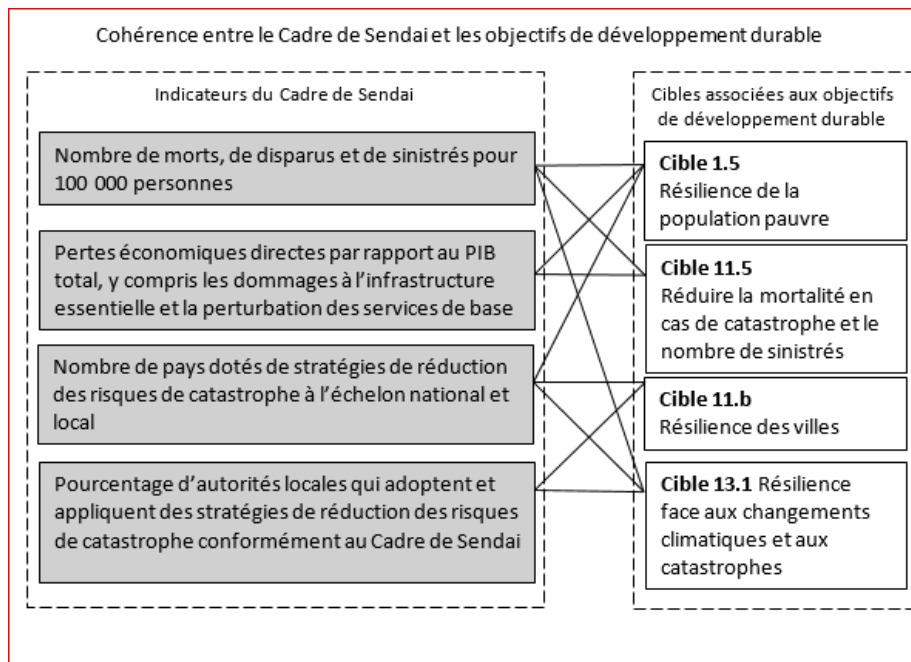
¹⁹ Voir à l'adresse suivante: www.agendaforhumanity.org/sites/default/files/WHS%20Commitment%20to%20action%20-%20transcending%20humanitarian-development%20divides_0.pdf

Encadré 1

Suivi de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience

Le Cadre de Sendai et les objectifs de développement durable comprennent des cibles et des mécanismes de portée mondiale en vue de l'établissement d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis. Ces indicateurs sont interdépendants^a. Les indicateurs du Cadre de Sendai permettent de mesurer quatre des cibles assorties aux objectifs de développement durable, comme il est indiqué dans la figure ci-dessous^b.

Le but est d'établir des mécanismes pour communiquer les données d'une manière assurant la cohérence entre le Cadre de Sendai et les objectifs de développement durable, ainsi qu'en ce qui concerne les agrégats de données aux niveaux sous-régional et régional, l'analyse et les rapports sur l'état d'avancement.



^a Voir E/CN.3/2016/2/Rev.1.

^b Voir A/71/644.

^c Voir CESAP, *Asia-Pacific Disaster Report 2017* (à paraître).

19. La résilience est aussi évoquée dans l'Accord de Paris, notamment dans le contexte du renforcement des capacités d'adaptation et de la réduction des vulnérabilités face aux effets néfastes des changements climatiques. Plus précisément, le renforcement de la résilience est considéré comme un moyen de réduire les pertes et dommages causés par les changements climatiques.

20. D'autres cadres importants – le Nouveau Programme pour les villes, le Programme d'action pour l'humanité et le Programme d'action d'Addis-Abeba – mettent également en exergue la nécessité de renforcer la résilience aux catastrophes.

A. Cohérence des cadres aux fins de la résilience

21. Pour mettre en œuvre ces programmes d'action, il importe que la notion de résilience soit cohérente et comprise par tous. C'est pourquoi les cadres se fondent sur des éléments communs.

22. Le Groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience, créé en vertu du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, a présenté la teneur d'une note d'orientation à paraître à l'intention des décideurs, portant sur le renforcement de la résilience aux catastrophes pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, à l'occasion d'une manifestation parallèle tenue lors du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (Bangkok, 29-31 mars 2017²⁰). Cet exposé comprenait plusieurs points visant à assurer la cohérence entre tous les cadres relatifs à la réduction des risques de catastrophe (voir l'encadré 2 pour plus de détails).

23. Les points mentionnés dans la note d'orientation donnent des indications destinées à aider les pays de la région à définir des plans d'action stratégiques nationaux pour renforcer la résilience dans tous les secteurs visés par les cadres de développement adoptés à l'échelle mondiale en 2015 et 2016. Le caractère nécessaire de la cohérence est souligné dans tous les cadres susmentionnés. Plusieurs mesures permettent de la favoriser: les plans devraient être établis par les organes responsables au premier chef de la planification et du développement aux fins de renforcer la résilience dans tous les secteurs. Les plans devraient être financés à partir de ressources provenant aussi bien du secteur public que du secteur privé ou de donateurs. Il est essentiel de mettre en place des dispositifs de suivi solides pour garantir la collecte de données utiles qui permettront de décider des interventions à venir et de rendre compte constamment des activités au regard des accords mondiaux pertinents (figure III).

²⁰ Programme des Nations Unies pour le développement et coauteurs, *Enhancing Resilience to Extreme Climate Events: Lessons from the 2015-2016 El Niño Event in Asia and the Pacific* (2017). Disponible à l'adresse suivante: www.unescap.org/resources/enhancing-resilience-extreme-climate-events-lessons-2015-2016-el-ni%C3%B1o-event-asia-and.

Encadré 2

Mesures à prendre pour renforcer la résilience tout en assurant la cohérence de tous les cadres de développement adoptés à l'échelle mondiale

a) **Le développement durable est au cœur** de tous les cadres de développement de portée mondiale. La définition traditionnelle du développement durable, qui implique de trouver un équilibre entre trois dimensions – économique, sociale et environnementale – est communément admise. Ces notions sont inscrites dans la totalité des objectifs de développement durable et sont réaffirmées clairement dans le Cadre de Sendai, dans l'Accord de Paris et dans le Nouveau Programme pour les villes. Même le Programme d'action pour l'humanité souligne la nécessité de s'attaquer aux causes profondes d'une crise provoquée par des pratiques qui ne sont pas viables à long terme.

b) **La résilience aux catastrophes est au centre des programmes de développement durable énoncés** dans les cadres^a. Le changement de paradigme, à savoir le passage de la prévention à la résilience, constaté tout d'abord dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, est repris et renforcé dans les cadres de développement adoptés à l'échelle mondiale depuis 2015.

c) **La résilience est une question intersectorielle** qui touche de multiples disciplines et secteurs. Le Cadre d'action de Hyogo a été le premier à souligner que la gestion des écosystèmes, les pratiques en matière de développement social et économique et l'aménagement du territoire étaient les trois secteurs dans lesquels il fallait renforcer la résilience, tandis que le Cadre de Sendai a élargi le domaine d'action pour inclure le secteur privé. Le Programme 2030, comme les autres programmes d'action, s'intéresse à tous les secteurs; par conséquent, les questions liées à la résilience ne peuvent être résolues dans un seul secteur, ni par une seule institution gouvernementale, à quelque niveau que ce soit; le gouvernement doit mener une action collective, en adoptant une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration.

d) **Renforcer la résilience n'incombe pas uniquement au gouvernement**, c'est l'affaire de tous. Les cadres mondiaux soulignent que les divers acteurs doivent participer au renforcement de la résilience. L'un des principes directeurs du Cadre de Sendai est « l'engagement et la coopération de la société dans son ensemble ». L'Accord de Paris prévoit un dispositif en faveur des technologies en vue « d'accélérer, d'encourager et de permettre l'innovation ». La participation de tous les acteurs concernés aux fins de bâtir la résilience est aussi souhaitée dans le Nouveau Programme pour les villes et le Programme d'action pour l'humanité.

e) **Le renforcement de la résilience repose sur des mécanismes de coordination solides** au sein des secteurs et entre eux, ce qui exige l'engagement constant des institutions publiques, tant au niveau de l'exécutif que du législatif, à l'échelle nationale et locale; il s'agit d'un principe directeur du Cadre de Sendai, qui est aussi mis en exergue dans l'Accord de Paris et dans le Programme d'action pour l'humanité.

f) **Il est possible de renforcer la résilience grâce à la recherche et à l'utilisation innovante de la science et de la technologie**. Le Cadre de Sendai indique qu'il faut « améliorer l'accès et l'appui à l'innovation et à la technologie » et mener des « recherches à long terme axées sur des solutions, dans le domaine de la gestion des risques multiples de catastrophe, ainsi qu'à l'élaboration d'outils à cette fin^b ». Les objectifs de développement durable insistent sur la nécessité d'innover dans le domaine de la science et de la technologie dans tous les secteurs pertinents, innovations qui sont inscrites dans les cibles de certains objectifs^c. L'article 10 de l'Accord de Paris porte sur la « vision à long terme de la mise au point et du transfert des technologies » pour accroître la résilience aux changements climatiques^d.

g) **Il est possible de parvenir à la résilience grâce à la planification et aux investissements** dans divers secteurs de développement. Le caractère indispensable de la planification et des investissements pour le renforcement de la résilience est mis en évidence dans les cadres de développement adoptés à l'échelle mondiale. « Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour favoriser la résilience » est l'une des quatre actions prioritaires du Cadre de Sendai. La mobilisation « des moyens de financement de l'action climatique provenant d'un large éventail de ressources, d'instruments et de filières », les pays développés montrant la voie pour aider les pays en développement, est l'une des caractéristiques de l'Accord de Paris^e. La planification et le financement des activités relatives au logement et au développement urbain sont des thèmes récurrents du Nouveau Programme pour les villes, tandis que le Programme d'action pour l'humanité appelle à « investir dans l'humanité » et à passer d'un financement ponctuel à un financement régulier aux fins de l'action humanitaire^f. Le financement du développement durable dans tous les domaines abordés dans le Programme 2030 est au cœur du Programme d'action d'Addis-Abeba.

h) **La résilience passe nécessairement par la mise en valeur des capacités** dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Le Cadre de Sendai prescrit d'améliorer les capacités dans toutes les dimensions – scientifique, technique, financière et administrative; dans toutes les catégories – les pauvres, les groupes vulnérables et les femmes; et à tous les niveaux – local, national, régional et mondial. La mise en valeur des capacités est une

composante de 12 des 17 objectifs de développement durable^g. L'article 11 de l'Accord de Paris s'intéresse spécifiquement au renforcement des capacités des pays particulièrement exposés aux effets négatifs des changements climatiques, tels que les petits États insulaires en développement, en vue de prendre des mesures efficaces de lutte contre les changements climatiques, notamment dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation.

i) **La résilience peut être favorisée et renforcée par la coopération internationale et régionale.** Les six cadres de développement adoptés à l'échelle mondiale cités ont insisté sur cette coopération, au moyen des mécanismes établis par les Nations Unies, les institutions financières multilatérales et la coopération Nord-Sud, Sud-Sud ou triangulaire. Dans le Cadre de Sendai, une cible a été fixée s'agissant d'améliorer sensiblement la coopération internationale en faveur des pays en développement, qui complète les actions nationales visant à mettre en œuvre ledit Cadre. Les 17 objectifs de développement durable s'intéressent aux questions liées à la coopération. La coopération internationale est importante pour la moitié du Programme d'action d'Addis-Abeba. « Le renforcement de la coopération internationale et des partenariats entre les administrations à tous les niveaux » est expressément mentionné dans le Nouveau Programme pour les villes, tandis que le Programme d'action pour l'humanité appelle à un ordre international fondé sur « la solidarité et la collaboration, et centré sur l'élément humain. »

j) **Les progrès accomplis en matière de renforcement de la résilience doivent faire l'objet d'un suivi.** Les programmes de développement mondiaux ont été établis pour atteindre des objectifs et des cibles. Le Cadre de Sendai comporte sept cibles de portée mondiale, les 17 objectifs de développement durable sont assortis de 169 cibles, et l'Accord de Paris vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Étant donné que l'Accord de Paris est un document juridiquement contraignant, la Conférence des Parties est chargée de dresser régulièrement le bilan et d'évaluer les progrès accomplis aux niveaux mondial et national en matière de résilience aux changements climatiques. Le Nouveau Programme pour les villes préconise « un suivi et une évaluation volontaires », qui soient menés par les pays, se déroulent de manière ouverte, inclusive, participative et transparente et se fassent à plusieurs niveaux. Il est donc impératif de mettre en place des mécanismes robustes pour suivre l'application des cadres et mesurer les progrès accomplis par les gouvernements nationaux.

^a *Asia-Pacific Disaster Report 2015: Disasters without Borders – Regional Resilience for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, n° de vente E.15.II.F.13).

^b Voir la résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II, par. 25 g) et i).

^c La mise au point et le transfert des technologies fait partie des cibles associées à sept objectifs de développement durable, à savoir les cibles 1.4, 2.a, 4.b, 5.b, 7.a, 7.b, 9.b, et 14.a.

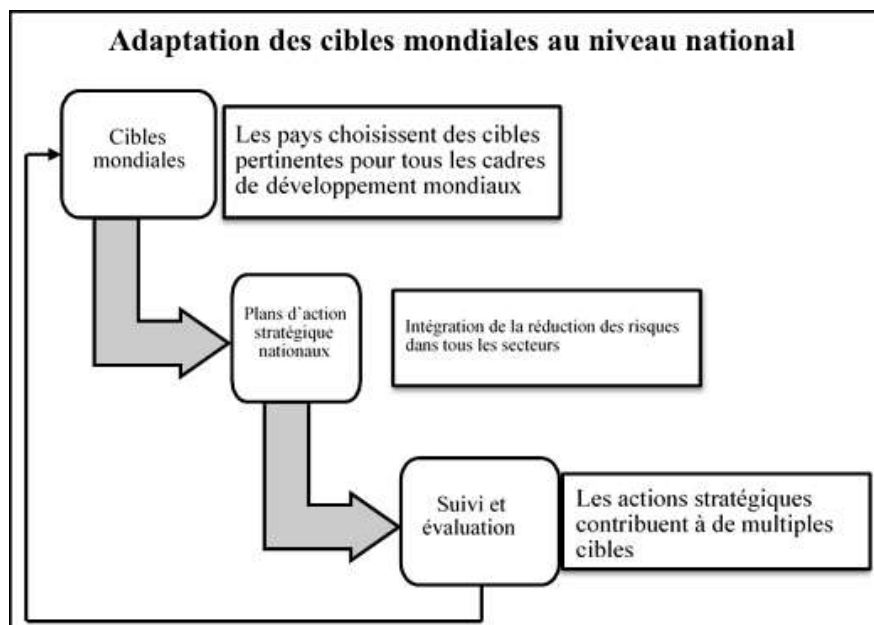
^d Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, annexe, articles 10 1) et 10 4).

^e Ibid, article 9.

^f Sandra Aviles, « Finance outcomes, not fragmentation: shift from funding to financing » (New York, Programme d'action pour l'humanité, 2017). Disponible à l'adresse suivante: www.agendaforhumanity.org/sites/default/files/AP_5D_0.pdf.

^g Il s'agit notamment des cibles 2.a, 3.d, 6.a, 8.10, 11.3, 12.a, 13.1, 13.3, 14.6, 14.a, 15.c, 16.a, et 17.9.

Figure III
Étapes du processus visant à bâtir la résilience de manière cohérente dans tous les cadres de développement mondiaux



B. Convergence entre les catastrophes et les conflits en Asie et dans le Pacifique

24. Le Secrétaire général a fait de la prévention des conflits et des crises l'objectif principal de l'ONU et il s'attache en particulier aux régions du monde où convergent conflits violents, crises humanitaires et incidences des catastrophes et des changements climatiques (voir encadré 3). Ce lien entre conflits, crise humanitaire et catastrophes est au centre de l'action menée par les institutions des Nations Unies pour maintenir la paix et éviter que des situations précaires ne se transforment en crises déclarées.

Encadré 3

La vision du Secrétaire général en matière de prévention

Dans une déclaration exposant la vision de l'ONU en matière de prévention, le Secrétaire général a fait remarquer que l'Organisation déployait tous les efforts possibles pour aider les pays à éviter le déclenchement de crises qui frappent durement les populations, en sapant les institutions et les capacités à parvenir à la paix et au développement. Il a noté également que le Programme 2030 et le maintien de la paix étaient essentiels pour la prévention à long terme. S'agissant des catastrophes liées aux changements climatiques, toujours plus nombreuses et plus destructrices, il a formulé les recommandations ci-après pour que les sociétés soient épargnées par les crises:

- Garantir la résilience des sociétés grâce aux investissements dans un développement inclusif et durable, notamment pour lutter contre les changements climatiques de façon concertée et gérer les migrations de masse;
- S'attaquer aux inégalités, renforcer les institutions et veiller à ce que les stratégies de développement tiennent compte des risques afin d'éviter un effritement du tissu social susceptible de provoquer une crise;
- Investir davantage pour aider les pays à mettre en place des institutions solides et inclusives et à bâtir des communautés résilientes.

Il a fait remarquer en outre que le développement est essentiel pour la prévention et que l'accent mis sur la prévention en général attirerait plus d'investissements et d'efforts concertés visant à atteindre les objectifs de développement durable^a.

^a Voir la vision du Secrétaire général en matière de prévention (2017). Disponible à l'adresse suivante: www.un.int/news/sg-updates-reform-agenda.

25. Il existe de grandes différences entre les risques naturels et les situations de fragilité et/ou de conflit – les catastrophes peuvent être des événements rapides et soudains, tandis que les conflits sont souvent larvés et politiques. Dans l'un et l'autre cas, leurs effets peuvent se faire sentir pendant longtemps. Par conséquent, pour que l'on puisse faire face à la fréquence et à l'intensité accrues de crises complexes et convergentes, les programmes relatifs au développement, à l'aide humanitaire et à la sécurité doivent être axés sur la prévention des risques, et ce dans tous les domaines²¹.

26. La plupart des travaux de recherche analytique concernant la prévention des catastrophes et le maintien de la paix se concentrent sur l'Afrique et le Moyen-Orient. Il faut donc réorienter les travaux pour comprendre les questions portant particulièrement sur les catastrophes et les conflits en Asie et dans le Pacifique.

27. Il est prouvé que les conflits et la fragilité accentuent la vulnérabilité en cas de risque et peuvent affaiblir la capacité des gouvernements et des institutions locales à protéger les communautés contre les catastrophes et à intervenir si nécessaire; ils peuvent aussi exacerber les clivages et l'exclusion sociale²². Selon une récente étude, dans 9 % des cas, il y a correspondance de par le monde entre l'éclatement d'un conflit et une catastrophe (vagues de chaleur ou sécheresse). L'analyse montre également que dans 23 % environ des cas, les conflits qui éclatent dans des pays très divisés sur le plan ethnique coïncident fortement avec une catastrophe climatique²³. Dans la région Asie-Pacifique, la convergence entre sécheresse et conflit est préoccupante. De par son caractère persistant, la sécheresse peut conduire à un conflit prolongé, surtout parmi les groupes fortement tributaires de l'agriculture et exclus de la vie politique des pays extrêmement pauvres²⁴. Une sécheresse grave met en péril la sécurité alimentaire locale, entraîne une dégradation de la situation humanitaire, provoque souvent des déplacements de population de grande ampleur et risque de favoriser un conflit prolongé. C'est pourquoi il est indispensable de renforcer les capacités d'adaptation des communautés principalement agricoles, notamment dans les zones sujettes aux conflits²⁵.

28. Il ressort d'une récente étude de la gestion des risques de catastrophe que les programmes visant à réduire ces risques devraient tenir compte des conflits potentiels et que les activités de maintien de la paix devraient être conçues de manière à résister aux risques. En d'autres termes, les initiatives qui visent à réduire les risques de catastrophe ne devraient pas conduire à de nouveaux différends ou conflits, et la cohésion des communautés devrait être protégée contre les perturbations susceptibles d'être entraînées par les risques ou l'utilisation non viable des ressources naturelles. La gestion de l'environnement, la gestion des conflits et la réduction des risques de catastrophe devraient être interdépendantes. Il en va de même pour les

²¹ Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement; Ministère fédéral de la coopération économique et du développement; et Agence allemande de coopération internationale, *Disasters, Conflict and Fragility: A Joint Agenda* (2015). Disponible à l'adresse suivante: www.giz.de/en/downloads/giz2016-en-Disasters-Conflict-Fragility.pdf.

²² Ibid.

²³ Carl-Friedrich Schuessler et coauteurs, « Armed-conflict risks enhanced by climate-related disasters in ethnically fractionalized countries », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 113, n° 33 (août 2016). Disponible à l'adresse suivante: www.pnas.org/content/113/33/9216.full.

²⁴ CESAP, *Asia-Pacific Disaster Report 2017* (à paraître).

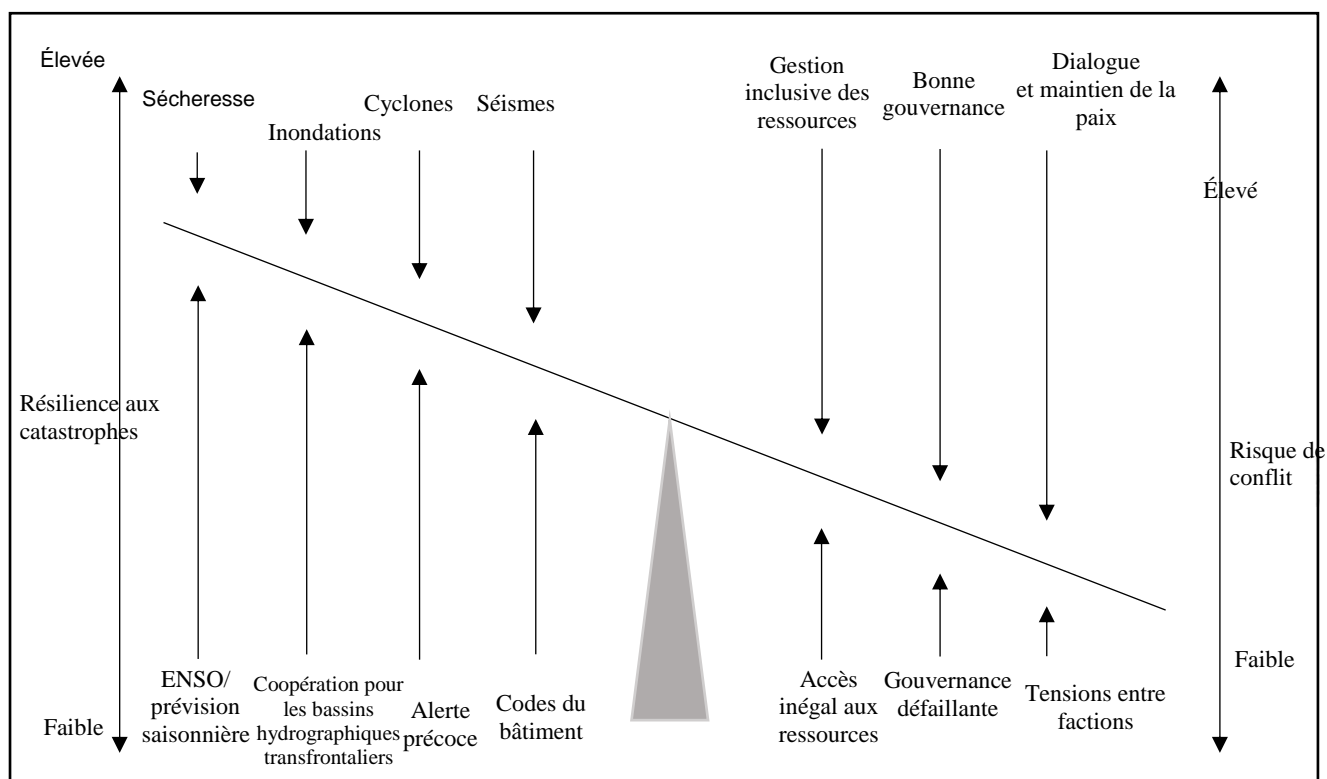
²⁵ Nina von Uexkul et coauteurs, « Civil conflict sensitivity to growing-season drought », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 113, n° 33 (août 2016). Disponible à l'adresse suivante: www.pnas.org/content/113/44/12391.full.pdf.

programmes liés à la réduction de la pauvreté et aux moyens de subsistance. De toute évidence, cette approche est plus efficace pour certains types de conflit, par exemple ceux liés à l'environnement ou les litiges concernant les ressources naturelles, que pour d'autres, tels que les luttes pour le pouvoir ou les conflits ethniques²⁶.

29. L'édition 2017 de la publication *Asia-Pacific Disaster Report*²⁷ présente une analyse des questions et problèmes liés à la prévention des catastrophes et au maintien de la paix dans la région. Toutefois, il importe d'approfondir l'analyse, du fait de la complexité et de la gravité du sujet. Comme le montre la figure IV, des interventions efficaces de réduction des risques de catastrophe peuvent faire pencher la balance en faveur d'une résilience accrue, diminuant ainsi les risques de conflit; toutefois, d'autres facteurs, tels que la gestion des ressources naturelles, la gouvernance et les tensions ethniques ou autres, tendent à jouer un rôle important s'agissant de déterminer si le risque de conflit est réduit ou accru²⁸.

Figure IV

Efficacité des interventions de réduction des risques de catastrophe en ce qui concerne le renforcement de la résilience et la réduction de la probabilité d'un conflit



Abréviations: ENSO, Oscillation australe El Niño.

Source: CESAP, *Asia-Pacific Disaster Report 2017* (à paraître).

²⁶ John Twigg, *Disaster Risk Reduction* (Londres, Overseas Development Institute, 2015). Disponible à l'adresse suivante: <http://goodpracticereview.org/wp-content/uploads/2015/10/GPR-9-web-string-1.pdf>.

²⁷ CESAP, *Asia-Pacific Disaster Report 2017* (à paraître), chapitre 6.

²⁸ CESAP, *Asia-Pacific Disaster Report 2017* (à paraître), chapitre 7.

III. Rôle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans les efforts visant à assurer la cohérence du renforcement de la résilience dans l'ensemble du Programme 2030

30. De nombreux pays de la région élaborent des stratégies visant à bâtir la résilience face aux catastrophes, en tenant compte des risques actuels et nouveaux et de la législation, des politiques, des engagements, des ressources et des capacités à l'échelon national, ainsi que des principes communs inscrits dans les cadres de portée mondiale et régionale. En outre, les pays s'attachent à renforcer les mécanismes régionaux qui sont essentiels pour appuyer leurs efforts. À sa soixante-treizième session, la Commission a adopté deux résolutions importantes qui visent à assurer la cohérence des efforts déployés pour renforcer la résilience dans tous les domaines abordés dans le Programme 2030.

31. Tout d'abord, dans la résolution 73/9 relative à une feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, la Commission a prié la CESAP, en sa qualité d'organisatrice du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, de renforcer et de promouvoir la communication, la coopération et la collaboration entre les organisations pertinentes du système des Nations Unies dans la région Asie-Pacifique, ainsi qu'entre les autres parties concernées, selon qu'il conviendra, à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les États membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique. Dans la feuille de route régionale, la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience constituent des questions thématiques clefs.

32. Deuxièmement, dans la résolution 73/7 relative au renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique, la Commission a prié la CESAP d'accorder la priorité à la synchronisation de l'appui pluridisciplinaire apporté aux États membres dans le cadre de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans leurs stratégies de développement, conformément au Cadre de Sendai et aux objectifs et cibles de développement durable relatifs à la réduction des risques de catastrophe.

33. Il convient également de noter que, dans sa résolution 71/12 relative au renforcement des mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique, la Commission a prié la CESAP de fournir des orientations sur l'action à mener au niveau régional au moyen de stratégies et de mécanismes convenus sur les plans régional et sous-régional et destinés à renforcer la modélisation, l'évaluation, la cartographie et le suivi des risques de catastrophe ainsi que les systèmes d'alerte rapide multirisque, en particulier pour les questions hydrométéorologiques, en renforçant les mécanismes de coopération régionale existants.

34. Ces mandats définissent le rôle du secrétariat en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les divers domaines du développement durable. De ce fait, la section qui suit ébauche une approche holistique et intégrée permettant de structurer le programme de travail de la CESAP et les activités connexes destinées à atteindre les objectifs et cibles portant sur la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience.

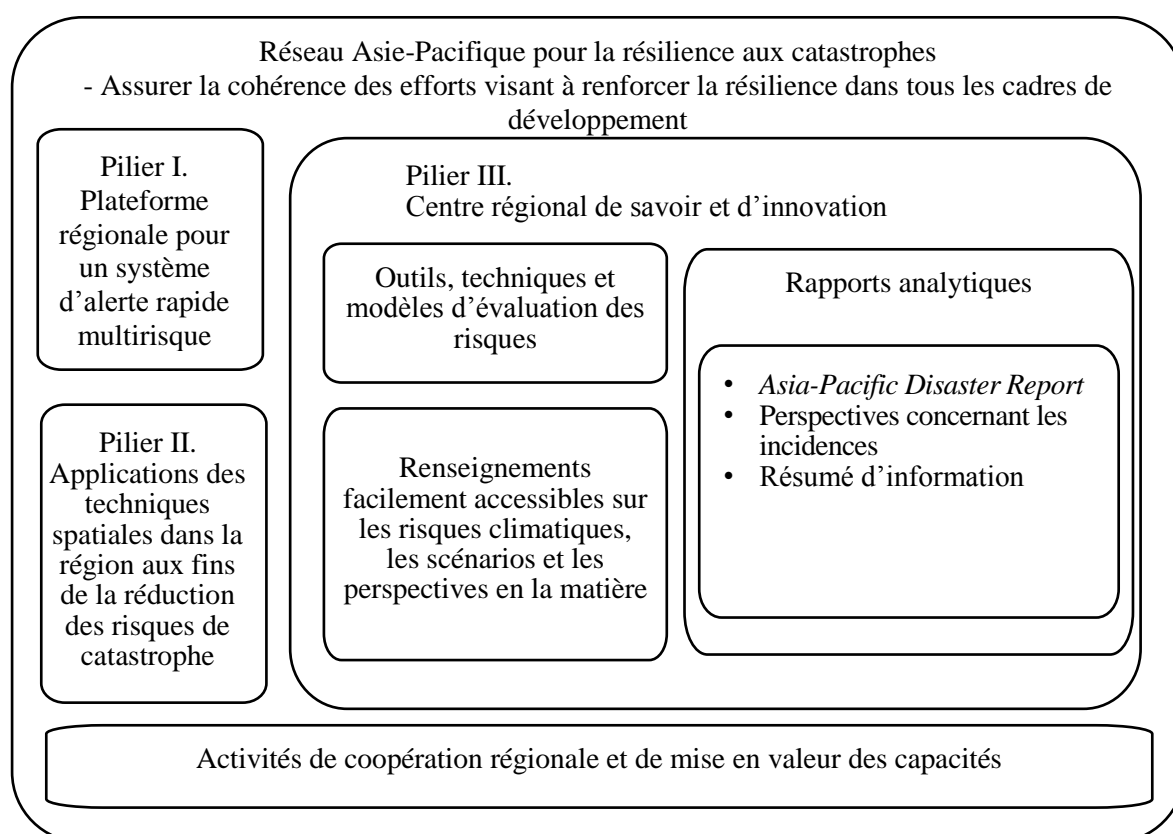
Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes

35. S'agissant de l'élaboration de stratégies visant à renforcer la résilience face aux catastrophes, les pays en sont à différents stades. Il faut donc des lignes directrices dans tous les secteurs de développement pertinents et des plans d'exécution, notamment des technologies d'appui, un financement et des activités de mise en valeur des capacités.

36. Compte tenu de ce qui précède, le secrétariat préconise de créer un réseau pour la résilience aux catastrophes afin d'aligner l'action des pays visant à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la résilience, menée aussi bien dans le cadre du Programme 2030 que du Cadre de Sendai (figure V).

Figure V

Schéma du réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes envisagé



37. Le réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes aurait pour objet d'établir des connaissances et des capacités au moyen de piliers interdépendants, tels que la plateforme régionale pour les dispositifs d'alerte rapide multirisque (voir E/ESCAP/CDR(5)/2), les applications des techniques spatiales dans la région au service de la réduction des risques de catastrophe (voir E/ESCAP/CDR(5)/INF/3), et un centre régional de savoir et d'innovation.

38. Le centre régional de savoir et d'innovation servirait de plateforme favorisant la recherche analytique et l'activité normative et développerait les études menées par la CESAP:

a) Rapports analytiques: La publication biennale *Asia-Pacific Disaster Report* est au premier plan des efforts visant à réaliser des études et établir des pratiques fondées sur les faits, ainsi qu'à fournir une analyse détaillée des incidences des catastrophes naturelles sur le développement

durable de la région. Les précédentes éditions de la publication ont permis la formulation de politiques fondées sur les faits dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et du développement dans la région. La publication à paraître contient une analyse et des recommandations de politique générale en vue de l'intégration du renforcement de la résilience et de la réduction des risques de catastrophe dans les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable numéros 1, 2, 11 et 13²⁹. La publication est destinée à servir de source d'information permettant aux pays membres d'assurer la cohérence de la mise en œuvre des éléments du Programme 2030 portant sur la réduction des risques de catastrophe. Ce rapport permettra également de suivre la situation dans la région et les progrès accomplis en ce qui concerne l'atteinte des objectifs et des cibles qui sont communs au Cadre de Sendai et au Programme 2030³⁰ et d'assurer la coopération au titre de la feuille de route régionale. En sus de rendre compte d'indicateurs précis, les rapports sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique s'intéresseront à l'avenir aux questions liées aux thèmes retenus chaque année pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

b) **Manuels régionaux:** La nécessité d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement a été mise en évidence dans les cadres de portée mondiale et régionale et réaffirmée dans les politiques et cadres des pays de la région Asie-Pacifique, mais les progrès accomplis en la matière ont été limités. Il en va de même pour la nécessité d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de développement, soulignée dans les décisions de plusieurs réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Plusieurs pays ont pris note de la similarité des approches et méthodes utilisées pour intégrer la réduction des risques de catastrophe et la lutte contre les changements climatiques et ont souligné qu'il importait de les incorporer dans les cadres en faveur du développement. Toutefois, seuls quelques pays y sont parvenus avec succès, et ce dans certains secteurs uniquement. Des orientations régionales peuvent contribuer à résoudre une partie des questions et défis communs. À cet égard, la CESAP a élaboré une série de produits axés sur le savoir, au titre du projet intitulé « Approfondir les connaissances et renforcer les capacités en matière de gestion des risques de catastrophe pour assurer un avenir viable à la région de l'Asie et du Pacifique », avec l'appui de la neuvième tranche du Compte de l'ONU pour le développement (voir l'encadré 4).

Encadré 4

Produits axés sur le savoir élaborés par la CESAP pour assurer la cohérence entre le Programme 2030 et le Cadre de Sendai

1. Une note d'orientation à l'intention des décideurs, intitulée « Building resilience to disasters for implementing the global frameworks in Asia and the Pacific », a été élaborée pour aider à rendre les programmes d'action et cadres convenus sur le plan international cohérents les uns avec les autres. Cette note est le fruit commun du Groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique (coprésidé par la CESAP), du PNUD et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Elle a été présentée aux décideurs lors d'une manifestation parallèle au Forum Asie-Pacifique pour le

²⁹ CESAP, *Asia-Pacific Disaster Report 2017* (à paraître).

³⁰ Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe. Voir à l'adresse suivante: www.preventionweb.net/drr-framework/open-ended-working-group/indicators/.

développement durable tenu en 2017. Il a été tenu compte des remarques formulées par les parties prenantes à cette occasion pour actualiser la note.

2. Un manuel intitulé *Mainstreaming Disaster Risk Reduction for Sustainable Development: A Guidebook for Asia and the Pacific* a été élaboré pour fournir aux décideurs et aux praticiens du développement des lignes directrices claires sur la manière d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les différents secteurs de développement. Ce manuel a été actualisé pour tenir compte des observations formulées par les pays membres lors de l'Atelier de mise en valeur des capacités au niveau régional pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement durable, organisé par la CESAP et ses partenaires à New Delhi, du 13 au 16 septembre 2016. Ont participé à cet Atelier régional de hauts responsables des ministères de la planification, des finances et de la gestion des catastrophes des États membres suivants: Afghanistan, Bhoutan, Cambodge, Fidji, Inde, Maldives, Myanmar, Népal, Samoa et Sri Lanka.

3. Un autre document d'orientation, *Mainstreaming Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation in the Agriculture Sector in the Pacific*, a été élaboré en collaboration avec le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie. Destiné à guider les praticiens, cet outil pratique permet d'accroître les connaissances sur le suivi des changements climatiques et des risques de catastrophe dans le secteur agricole. La publication décrit les bonnes pratiques pour une agriculture résiliente aux changements climatiques appliquées dans certains pays de l'Asie, qui peuvent être adaptées dans les pays du Pacifique afin d'intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole. Se fondant sur cette publication, la CESAP et la Communauté du Pacifique ont organisé en août 2016 un atelier sur le développement d'une agriculture susceptible de s'adapter au climat dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, qui a servi d'instance de coopération Sud-Sud et a rassemblé diverses parties prenantes représentant les secteurs agricoles sensibles aux changements climatiques, tant dans les petits États insulaires en développement du Pacifique qu'en Asie.

4. Les autorités nationales des Maldives ont utilisé une publication consacrée à la planification des interventions en cas de catastrophe destinée aux petits États insulaires en développement pour établir leur propre plan dans ce domaine, à l'appui de leur législation relative à la gestion des catastrophes.

5. En se fondant sur un guide régional sur le redressement après un séisme, la CESAP, en association avec le Centre de gestion des catastrophes de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) ainsi que la Commission nationale de planification et le Gouvernement du Népal, a organisé une concertation régionale sur le redressement, en vue de « reconstruire en mieux » après le violent séisme qui a frappé le Népal le 26 avril 2015. Des spécialistes de la gestion des catastrophes de diverses organisations ont participé à un débat pour faire part de leurs expériences et des meilleures pratiques appliquées à l'échelle nationale à la suite d'un violent tremblement de terre. Le rapport de la concertation régionale sur le redressement a donné des lignes directrices sur les moyens de reconstruire en mieux, grâce à la mise en commun des bonnes pratiques et des études de cas dans la région.

c) Outils, techniques et modèles d'évaluation des risques: L'édition 2015 de la publication *Asia-Pacific Disaster Report* présente plusieurs outils et techniques d'évaluation des risques *ex-ante* et *ex-post*, utilisés couramment par des acteurs importants (gouvernements, compagnies d'assurance et responsables de la planification) pour élaborer des programmes de

développement tenant compte des risques³¹. S'agissant plus particulièrement de bâtir la résilience de manière cohérente dans l'ensemble des domaines abordés dans le Programme 2030, un vaste éventail d'outils, de techniques et de modèles permettant d'évaluer les risques multiples et d'intégrer les questions relatives aux risques de catastrophe et aux changements climatiques dans les politiques, les plans et les investissements, sont présentés dans l'édition 2017 de la publication *Asia-Pacific Disaster Report*³². Ce rapport met également en évidence la nécessité d'appuyer les décisions de politique générale par une évaluation des risques climatiques.

d) Outils faciles à utiliser pour accéder à l'information sur le climat: En raison de la grande incertitude associée aux changements climatiques et à leurs liens avec les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes à évolution lente, la stratégie la plus efficace, si l'on veut formuler des politiques tenant compte des risques, consiste à intégrer en permanence les données sur le climat sur différentes unités de temps. Grâce aux technologies de l'information, y compris les outils permettant d'obtenir des données géospatiales, et à l'accès à des satellites d'observation de la Terre, les pays peuvent obtenir facilement des informations sur le climat et des cartes de visualisation des risques multiples à l'échelle de la région. Une interface conviviale, fondée sur l'Internet, est de plus en plus utilisée à cet effet et doit être proposée à tous. Par exemple, le Système d'accès aux données sur le climat et d'analyse de ces données, solution fondée sur l'Internet, permet d'établir des projections personnalisées sur les changements climatiques pour l'Asie du Sud. Conçu par le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie avec l'appui financier initial du Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, ce système permet aux pays d'accéder à des données scientifiques de pointe sur les changements climatiques issues des modélisations les plus récentes. Le secrétariat a l'intention de faire fond sur ce système et sur d'autres initiatives pour améliorer l'accès aux projections relatives aux changements climatiques, à l'appui des activités des États membres concernant l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe.

e) Perspectives sur les incidences/notes d'orientation: Dans l'édition 2017 de la publication *Asia-Pacific Disaster Report*, quatre risques et enjeux émergents qui bénéficieraient d'une surveillance et de recherches régionales sont étudiés: i) la gestion des lignes de failles climatiques grâce à une meilleure compréhension des risques climatiques associés aux moussons, à El Niño/La Niña et aux vagues de chaleur; ii) les stratégies de gestion des points chauds liés aux changements climatiques – deltas, régions glaciaires et semi-arides, à l'aide d'approches multirisques et transfrontières; iii) cohérence entre adaptation et résilience à tous les niveaux; et iv) prévention des catastrophes et maintien de la paix. Le secrétariat a l'intention de continuer de publier régulièrement des bulletins sur les perspectives, axés sur des questions précises, ainsi que des notes d'orientation, en collaboration avec ses partenaires, dont le Groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience créé en vertu du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique. Ce Groupe thématique a produit les perspectives 2014/2015 concernant les incidences d'El Niño, une évaluation des risques posés par El Niño et un document sur les enseignements tirés lors du phénomène El Niño de 2015-2016, afin d'appuyer la prise de décision

³¹ *Asia-Pacific Disaster Report 2015: Disasters without Borders – Regional Resilience for Sustainable Development* (Publication des Nations Unies, n° de vente E.15.II.F.13).

³² CESAP, *Asia-Pacific Disaster Report 2017* (à paraître).

tenant compte des risques à l'avenir. Cette question est approfondie dans le document E/ESCAP/CDR(5)/INF/2.

IV. Questions soumises à l'examen du Comité

39. Le Programme 2030, porteur de changements et qui s'étend sur 15 ans, est mis en œuvre depuis deux ans maintenant. À ce stade précoce, il est essentiel d'avoir en place des plans d'action stratégique et des feuilles de route visant à atteindre les objectifs de développement durable.

40. La région Asie-Pacifique a adopté une feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Il importe d'assurer la cohérence des cadres de développement de portée mondiale pour appuyer la feuille de route et le Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

41. Tout en tenant compte des questions soulevées plus haut, le Comité souhaitera peut-être:

a) Orienter l'action pour mettre en application la résolution 73/7, en s'attachant plus particulièrement à « accorder la priorité à la synchronisation de l'appui pluridisciplinaire apporté aux États membres dans le cadre de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans leurs stratégies de développement, conformément au Cadre de Sendai et aux objectifs et cibles de développement durable relatifs à la réduction des risques de catastrophe »;

b) Formuler des recommandations quant à l'action à mener pour renforcer le travail du secrétariat dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience, en veillant à assurer la cohérence dans tout le Programme 2030 et la conformité avec les autres cadres de développement adoptés à l'échelle mondiale, en créant le réseau Asie-Pacifique pour la résilience face aux catastrophes. Ce réseau aura pour objectif d'aligner les travaux d'analyse et les activités normatives du secrétariat sur les efforts visant à promouvoir la coopération régionale et à renforcer les capacités, ainsi que d'amorcer des études sur la prévention des catastrophes et le maintien de la paix dans les pays touchés simultanément par une catastrophe et un conflit;

c) Formuler des recommandations en vue de renforcer l'apprentissage par les pairs, le partage des données d'expérience, des compétences et des installations de formation, dans le but d'assurer la cohérence des activités de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience dans tout le Programme 2030 et dans les autres cadres de développement de portée mondiale.
